



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 août 2017
Français
Original : anglais/espagnol/français

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2017

12-15 septembre 2017

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Costa Rica

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Costa Rica est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2018-2022, soit un montant de 4 250 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 4 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2017.

* [E/ICEF/2017/14](#).

Fondements du programme

1. Le Costa Rica est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure caractérisé par des progrès sociaux et économiques impressionnants, notamment en faveur des enfants et des adolescents, qui représentent 31 % de ses 4,6 millions d'habitants. Trois enfants sur 10 sont âgés de moins de cinq ans et quatre sur 10 ont entre 13 et 17 ans. La population se répartit presque également entre les zones urbaines et rurales (51 et 49 % respectivement)¹. Le dividende démographique du pays touche à sa fin : le vieillissement de la population et l'inversion des ratios de dépendance pèsent de plus en plus lourdement sur les soins et l'éducation des jeunes enfants et la prise en charge des personnes âgées.

2. Grâce aux résultats de programmes ciblés de protection sociale universelle, les enfants costaricains bénéficient aujourd'hui de meilleures chances de survie et de davantage d'opportunités de développement et de protection qu'il y a 30 ans. Entre 2010 et 2015, le pays s'est hissé de la 69^e à la 66^e place au classement selon l'indice de développement humain². Le Costa Rica dispose de toute une panoplie de lois, de politiques et de programmes axés sur la protection des droits de l'enfant, dont la Politique nationale et le Programme national en faveur des enfants et des adolescents. Il est le premier pays d'Amérique centrale à avoir entrepris de réformer son système de justice pour mineurs. Un système national et local complet de protection intégrale (*Sistema Nacional de Protección Integral*, SNPI) est en place. En 2015, le Costa Rica a lancé le processus d'adhésion à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

3. En 2015 également, le pays a garanti des niveaux élevés d'investissement dans le secteur des services sociaux, avec l'allocation au secteur public de 24 % du produit intérieur brut (PIB) et de 48 % du total des dépenses publiques. En outre, 8,3 % de l'ensemble des dépenses ciblent les populations les plus vulnérables. Environ 24 % du total des dépenses publiques en faveur des services sociaux concernent le secteur de la santé et un mandat constitutionnel oblige le gouvernement à affecter 8 % du PIB à l'éducation. Des difficultés budgétaires croissantes, le poids de la dette publique (43 % du PIB en 2015) et le manque d'efficacité des dépenses sectorielles entravent toutefois les capacités du pays à maintenir ces investissements³. En 2016, le Costa Rica était l'un des deux pays de la région à afficher une progression de l'indice d'inégalité de Gini⁴.

4. En dépit de progrès notables dans le secteur des services sociaux et de l'existence de plusieurs programmes de lutte contre la pauvreté, 21 % de la population demeurent pauvres, et ce, de façon plus marquée dans les zones rurales (26 %) que dans les zones urbaines (19 %). Cette situation complique la réalisation de l'objectif fixé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser aucun enfant pour compte. Elle souligne également la nécessité de multiplier les programmes regroupant différentes institutions, à l'instar de *Puente para el Desarrollo* (Pont vers le développement), qui commence à livrer des résultats significatifs. La pauvreté monétaire touche 34 % des enfants, dont 12 % vivent dans une extrême pauvreté et 34,4 % souffrent

¹ Recensement national de la population et du logement, 2011. Institut national de la statistique et du recensement (INEC).

² Programme de développement des Nations Unies, Rapport sur le développement humain, 2016, p. 205.

³ Ministère de la planification nationale et de la politique économique (MIDEPLAN), Système d'indicateurs sur le développement durable (SIDES).

⁴ Panorama social de l'Amérique latine, Commission économique de l'Amérique latine et des Caraïbes, 2016.

de privations liées à la pauvreté multidimensionnelle⁵. L'indice du bien-être des enfants de l'UNICEF montre clairement que les enfants les plus vulnérables sont, outre ceux qui présentent un handicap, des enfants résidant dans les zones rurales et dans les communautés côtières et frontalières et appartenant principalement à des populations autochtones, migrantes et d'ascendance africaine⁶.

5. Le taux de mortalité infantile du pays, le plus faible d'Amérique centrale (7,5 décès pour 1 000 naissances vivantes), masque d'importantes disparités. Le taux le plus bas (5,7 décès pour 1 000 naissances vivantes) s'observe dans la province urbaine riche de San José, alors que le taux le plus élevé (11 décès pour 1 000 naissances vivantes) se situe dans la province rurale pauvre de Limón, caractérisée par une forte concentration de populations autochtones et d'ascendance africaine⁷. Alors que, globalement, seuls 7 % des nouveau-nés présentent un faible poids à la naissance, ce taux grimpe à 10 % dans le quintile de richesse le plus bas et chute à 4 % dans le quintile le plus haut. De manière significative, 14 % de ces nouveau-nés appartiennent à des communautés autochtones⁸. Si la malnutrition chronique ne pose pas de problème majeur, le surpoids et l'obésité commencent à préoccuper les acteurs de la santé publique et de l'éducation : en 2016, trois enfants d'âge scolaire sur 10 étaient obèses ou en surpoids (30 %), soit une hausse de 43 % depuis 2009⁹. Bien que les faiblesses du registre de mortalité maternelle fragilisent la fiabilité des analyses de l'équité, le ratio de mortalité maternelle est probablement plus élevé chez les femmes autochtones et d'ascendance africaine¹⁰.

6. Le développement de la petite enfance est influencé par des variables socioéconomiques et culturelles. Si, sur le plan national, 81 % des enfants de 3 à 4 ans bénéficient d'un niveau adéquat de développement physique, affectif et intellectuel, ce pourcentage atteint 93 % dans les foyers aisés et baisse à 69 % dans les foyers pauvres. En outre, seuls 37 % des jeunes enfants vivent dans des familles possédant plus de trois livres adaptés à leur âge, avec des disparités géographiques notables : 43 % (enfants citadins) et 29 % (enfants vivant en milieu rural)¹¹. Pour lutter contre ces disparités, la Politique nationale de développement de la petite enfance accorde la priorité aux jeunes enfants les plus défavorisés.

7. Les taux de préscolarisation, laquelle constitue une priorité nationale établie, sont passés de 27,1 % en 2002 à 60,6 % en 2014, même s'ils demeurent beaucoup plus élevés dans les villes que dans les campagnes. En dépit des bonnes performances historiques du Costa Rica en matière de cycle primaire, la qualité des processus d'apprentissage et d'enseignement laisse à désirer. La parité garçons-filles a été maintenue, mais le taux net de scolarisation a chuté, passant de 98 % en 2010 à 93 % en 2014¹².

8. Seuls 51 % des adolescents achèvent le cycle secondaire en raison de taux élevés d'abandon et de redoublement, malgré les améliorations apportées à l'infrastructure physique, aux méthodes pédagogiques et aux programmes, qui ont entraîné une

⁵ Enquête nationale auprès des ménages, INEC, 2016.

⁶ www.mideplan.go.cr/2014-05-20-21-27-18?id=1328.

⁷ Situation des droits des enfants et des adolescents (EDNA), Université du Costa Rica (UCR)/UNICEF, 2015.

⁸ Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS), 2011.

⁹ Recensement national du poids et du poids à l'école, Ministère de la santé, Ministère de l'éducation publique, UNICEF, 2016.

¹⁰ Mortalité maternelle et évolution récente, INEC, 2015.

¹¹ MICS, 2011.

¹² Rapport sur la situation de l'éducation, Programme sur l'état de la nation, 2015.

augmentation régulière des taux nets de scolarisation (de 54 % en 2000 à 70 % en 2015). La performance scolaire des enfants les plus vulnérables illustre clairement les défis que pose la réalisation d'une inclusion totale. Ainsi, en 2011, la non-scolarisation guettait deux fois plus d'enfants migrants ou autochtones (24 % et 20 % respectivement) que d'enfants non migrants ou non autochtones (12 % dans les deux cas). En 2011, les taux d'enfants handicapés et non handicapés non scolarisés ont commencé à se stabiliser à 14 % et 12 %, respectivement, contre 29 % et 19 % en 2000. Les adolescents ruraux sont moins nombreux (83 %) à fréquenter l'enseignement secondaire que leurs homologues citadins (91 %). La quasi-égalité des taux de redoublement des adolescents ruraux et urbains (9 %) laisse augurer des problèmes de qualité des processus d'enseignement et d'apprentissage¹³.

9. Au niveau national, 46 % des enfants de 2 à 14 ans (52 % des garçons et 39 % des filles) ont été victimes d'au moins une forme de maltraitance physique ou psychologique de la part de leurs parents ou responsables. Ces pratiques prévalent davantage chez les chefs de famille non éduqués (8 %) qu'éduqués (3 %)¹⁴. Bien que disparates et obsolètes, les données administratives confirment le nombre croissant d'enfants et d'adolescents victimes de multiples formes de violence dans leurs familles, leurs communautés, les établissements scolaires et les institutions. Le nombre journalier d'admissions d'enfants à l'hôpital pour maltraitance a plus que triplé : de 9 en 2006 à 26 en 2013, sachant que ces chiffres sont probablement inférieurs à la réalité¹⁵. En 2015, environ 42 000 cas de maltraitance d'enfants ont été signalés à l'Agence nationale de protection de l'enfance, dont 70 % en rapport avec des mauvais traitements familiaux, de la négligence et des agressions physiques¹⁶.

10. La violence basée sur le genre atteint des niveaux inquiétants : en 2015, le Ministère de la santé a signalé environ 13 000 cas de violence familiale, dont 68 % à l'encontre de femmes et 21 % envers des filles. En 2016, il s'est produit en moyenne quatre féminicides par mois. En dépit d'un programme politique et institutionnel fort en faveur de l'égalité des sexes, le pays ne parvient toujours pas à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans les sphères publique et privée.

11. La violence à l'école, notamment l'intimidation, dresse un autre obstacle à la sécurité des environnements éducatifs. Environ 50 000 cas ont été signalés en 2013. En 2015, 370 armes à feu et autres ont été confisquées dans les établissements scolaires¹⁷. 45 % des homicides commis en 2014 ont concerné des jeunes de 15 à 29 ans et ont touché un nombre beaucoup plus élevé d'hommes (89 %) que de femmes (11 %)¹⁸.

12. La mise en place de systèmes de données ventilant les violations des droits de l'enfant par sexe, localisation géographique et revenu des ménages constitue une priorité afin de mieux éclairer les politiques et les programmes et de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de la cible de l'objectif de développement durable no 16 visant à mettre un terme à la maltraitance et à toutes les formes de violence envers les enfants.

13. Les enfants et les adolescents costaricains du 21e siècle sont de plus en plus nombreux à pouvoir être qualifiés de « natifs du numérique » : 97 % ont accès à un téléphone portable et 52 % à Internet dans leur foyer. Ces taux élevés exposent de plus en

¹³ Ibid.

¹⁴ MICS, 2011.

¹⁵ Hôpital national des enfants.

¹⁶ Agence nationale de protection de l'enfance.

¹⁷ Ministère de l'Éducation publique.

¹⁸ Ministère de la justice.

plus les enfants et les adolescents, notamment les filles, au cyberharcèlement et au trafic sur Internet¹⁹.

14. Les problèmes que rencontrent les adolescents, pour la plupart liés à la violation du droit à la protection, constituent un phénomène nouveau. Les grossesses et les maternités précoces chez des filles de plus en plus jeunes ont braqué les projecteurs sur leur accès restreint à des soins de santé adaptés aux adolescentes ainsi que sur les normes et les valeurs sexistes qui sous-tendent ces situations. Alors qu'à l'échelle nationale, 16 % des grossesses se produisent chez des adolescentes de 15 à 19 ans, ce taux grimpe à 22 % et à 19 % dans les populations d'ascendance africaine et autochtones respectivement²⁰. Le suicide constitue la troisième cause de mortalité chez les adolescents de 15 à 19 ans, et le taux de suicide chez les adolescents des communautés autochtones est quatre fois supérieur au taux national²¹. Des alternatives éducatives et professionnelles inadaptées aux adolescents non scolarisés, des taux de chômage élevés (70 %) ainsi que l'alcoolisme et la toxicomanie (50 % dans les établissements scolaires) viennent renforcer ces obstacles au développement²². La faiblesse de l'action en faveur de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, le manque d'espaces de loisirs et l'absence d'opportunités de participation aux questions politiques et programmatiques préoccupent les adolescents²³.

15. Le Costa Rica est vulnérable aux catastrophes naturelles telles que les ouragans, les séismes et les éruptions volcaniques. En 2016, le passage de l'ouragan Otto a mis en lumière les difficultés que rencontrent les stratégies de réduction des risques de catastrophes et les mécanismes d'intervention visant à répondre aux besoins des enfants, des adolescents, des femmes et des personnes handicapées.

16. Deux enseignements majeurs, pertinents pour le Programme 2030, orienteront la programmation future : a) en dépit des progrès impressionnants accomplis en faveur des enfants, l'insuffisance de la coordination entre les institutions gouvernementales ainsi qu'entre le gouvernement, la société civile, le secteur privé et d'autres partenaires, et la difficulté à obtenir des données ventilées, favorisent les redondances et empêchent de saisir toutes les opportunités. Une volonté plus forte d'innovation, une gestion axée sur les résultats et une culture de l'évaluation permettraient de remédier à cette situation ; b) bien que nécessaire, le cadre solide de lois et de politiques visant à protéger les enfants et à garantir leurs droits ne suffira pas pour abattre les principaux obstacles auxquels se heurte le respect de ces droits si les familles et les communautés ne participent pas activement à la conception des politiques, à l'exécution des programmes et au suivi du respect des droits de l'enfant.

17. Par conséquent, l'UNICEF devra renforcer les stratégies de base appliquées aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en voie d'atteindre le statut de pays à revenu élevé : suivi et évaluation de la situation des enfants axés sur l'équité ; plaidoyer fondé sur des données probantes et incidence des politiques publiques ; renforcement des capacités institutionnelles ; communication pour le développement ciblant les communautés ; coopération Sud-Sud et triangulaire centrée sur le maintien des progrès accomplis et plaçant les enfants et les adolescents les plus défavorisés au cœur des priorités nationales. De la même manière, le Comité des droits de l'enfant a observé que le Costa Rica doit accélérer

¹⁹ ECLAC/UNICEF, 2014.

²⁰ Base de données des décès, statistiques démographiques, INEC/UNFPA.

²¹ Analyse psychosociale des suicides chez les jeunes autochtones, UCR, 2017.

²² Quatrième enquête nationale sur la toxicomanie chez les élèves du secondaire, IAFA, 2015.

²³ Enquête de l'UNICEF sur le Costa Rica *Tu Voz Vale*, 2015.

la mise en œuvre globale de ses recommandations afin d'harmoniser intégralement sa législation et ses politiques publiques nationales avec la Convention relative aux droits de l'enfant et de les appliquer efficacement à tous les niveaux.

Priorités du programme et partenariats

18. Guidée par le projet de Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021, la théorie du changement générale qui sous-tend le programme de pays est la suivante : des milliers d'enfants et d'adolescents, issus pour la plupart de communautés migrantes, autochtones ou d'ascendance africaine ou vivant dans des foyers pauvres, ainsi que ceux qui présentent un handicap, ont été exclus des progrès sociaux et économiques dont a profité une large majorité de la population et privés de ce fait d'opportunités de développement. Un processus auquel ont participé de nombreuses parties prenantes a identifié trois priorités programmatiques : développement de la petite enfance inclusif et éducation ; protection de l'enfance ; inclusion sociale, plaidoyer public et communication. Les cinq obstacles suivants, qui empêchent ces enfants de jouir de l'ensemble de leurs droits, ont été analysés : conception des politiques publiques limitant leur incidence ; contraintes liées aux capacités institutionnelles et insuffisance de la coordination ; sensibilisation inadéquate de la société aux souffrances des enfants ; manque d'efficacité des dépenses ; normes sociales spécifiques perpétuant les violations des droits de l'enfant.

19. Les priorités du programme s'ancrent dans la tradition démocratique du pays de protection des droits fondamentaux de ses habitants et notamment des groupes démographiques les plus défavorisés. Elles sont également alignées sur la Politique nationale et le Programme national en faveur des enfants et des adolescents ainsi que sur le Plan national de développement.

20. Le programme promeut les priorités suivantes du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) : conclusion d'accords nationaux visant à accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable ; promotion de l'innovation, de l'efficacité et de l'efficacé dans la gestion d'un développement durable égalitaire ; renforcement des capacités de la société civile à participer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ces priorités étayeront le Pacte national pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui regroupe plus de 300 entités des secteurs public et privé et de la société civile, ainsi que des organismes internationaux de développement.

21. Une stratégie d'égalité des sexes à six volets, conforme au projet de Plan d'action pour l'égalité des sexes 2018-2021 de l'UNICEF, sous-tendra le programme : a) production de données ventilées par sexe mettant en lumière les disparités entre les garçons et les filles ; b) sensibilisation aux différentes formes de l'inégalité entre les sexes ; c) prise en compte de la problématique du genre dans divers dispositifs de protection ; d) renforcement des politiques et des programmes axé sur l'éradication des inégalités entre les sexes ; e) renforcement des capacités en matière d'intégration de la notion de sexospécificité dans les activités de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation ; f) suivi du respect des observations relatives aux disparités entre les filles et les garçons émises par les divers comités en charge des conventions et des traités sur les droits de l'homme.

22. La production de données probantes, le dialogue sur les politiques et le plaidoyer, entre autres, placeront les problèmes rencontrés par les enfants à l'ordre du jour des pouvoirs publics. Ils faciliteront également le suivi, les cadres de redevabilité et l'atteinte d'un consensus concernant la mise en œuvre des politiques, et sensibiliseront aux principales difficultés auxquelles les enfants font face. En sa double qualité de récipiendaire

et de fournisseur d'expertise technique, le programme élargira la coopération Sud-Sud et triangulaire. L'information, la communication et l'innovation technologique en éclaireront les résultats. Le renforcement des capacités des institutions et des communautés s'axera sur les compétences aptes à abattre les obstacles.

23. Un large partenariat entre les institutions publiques nationales clés, les autorités municipales, les secteurs législatif et judiciaire, la société civile et le secteur privé renforcera l'appropriation, suscitera des synergies intersectorielles et favorisera la coordination afin de réduire la fragmentation et d'améliorer les éléments d'efficacité programmatiques.

Développement de la petite enfance inclusif et éducation

24. Cette composante s'attaque aux principaux obstacles qui entravent le développement de la petite enfance inclusif, l'universalisation de l'enseignement préscolaire et la réduction de l'exclusion du cycle secondaire. Afin de les surmonter, elle encouragera le partage de responsabilités entre le secteur public, les communautés locales et le secteur privé de manière à incorporer l'apprentissage tout au long de la vie des enfants et des adolescents au modèle national de développement social et de croissance économique. Elle renforcera également les capacités des institutions à lutter contre les causes sexospécifiques, entre autres, de la médiocre performance des services de développement de la petite enfance et d'éducation chez les enfants et les adolescents les plus vulnérables.

25. Cette composante repose sur les prémisses suivantes : les prestataires de services améliorent l'efficacité et l'efficacités de leurs rôles institutionnels respectifs en mettant l'accent sur la coordination afin de diminuer les doublons et les redondances ; les services répondent aux besoins et aux exigences spécifiques des populations vulnérables ; l'éducation ne peut jouer son rôle d'ascenseur social qu'en accordant la priorité aux enfants et aux adolescents exclus ; l'investissement porte impérativement de manière égale sur la quantité et la qualité des services.

26. L'UNICEF renforcera les capacités des institutions en charge du développement de la petite enfance et des établissements préscolaires afin d'éliminer les goulots d'étranglement engendrés par la prise en compte insuffisante des questions de genre dans les services destinés aux enfants et à leurs familles et par l'inadéquation culturelle de ces services, ainsi que par les limitations des mécanismes de coordination intersectorielle et du niveau insuffisant des normes de qualité, y compris dans les situations d'urgence. L'objectif est de parvenir à ce qu'en 2022, 50 % des enfants soient couverts par le système national de prise en charge de la petite enfance et 100 % par le dispositif d'éducation préscolaire. L'UNICEF collaborera à la mise en œuvre de la récente Politique nationale pour la petite enfance et de la future Politique nationale de prise en charge révisée, avec les Ministères de l'éducation publique, du développement social et de la santé et l'Agence nationale de protection de l'enfance. Les principales stratégies sont les suivantes : élaboration et réforme des programmes ; formulation de protocoles et de normes à l'intention des prestataires de services de développement de la petite enfance ; renforcement des capacités du personnel institutionnel ; amélioration des mécanismes de suivi et évaluation ; sensibilisation sociale accrue à l'importance des premières années de l'enfance.

27. L'UNICEF soutiendra les efforts nationaux dirigés par le Ministère de l'éducation publique en vue d'éliminer les goulots d'étranglement liés, d'une part, à l'insuffisance des opportunités et des alternatives qui permettraient aux adolescents les plus défavorisés de réussir le passage du cycle primaire au cycle secondaire et d'achever celui-ci et, d'autre

part, au faible nombre d'options de formation professionnelle à la disposition de certains groupes d'adolescents. Le soutien du programme innovant de lutte contre l'exclusion dans l'éducation *Yo Me Apunto* (Je suis partant) se poursuivra. Les stratégies suivantes visent à hausser le taux d'achèvement du cycle secondaire de 51 % à 80 % d'ici à 2022 : meilleure identification et centrage accru sur les enfants et les adolescents non scolarisés ; renforcement des activités de recherche et d'évaluation afin d'améliorer les méthodes pédagogiques ; renforcement du rôle des autorités municipales dans la prestation de services éducatifs locaux ; fourniture d'options d'enseignement professionnel et technique.

28. Cette composante collaborera avec celle de la Protection de l'enfance via le renforcement de la relation entre les institutions participant au SNPI chargées des questions de développement de la petite enfance et d'éducation, et avec la composante Inclusion sociale via la production de données visant à améliorer le suivi et l'analyse des investissements consacrés au développement de la petite enfance et à l'éducation. Elle soutient la composante Inclusion sociale, plaidoyer public et communication via la sensibilisation à l'importance du développement de la petite enfance dans la vie des jeunes enfants et son action en faveur d'un développement social et économique équitable. Cette articulation permettra de mener des interventions cohérentes de renforcement des capacités institutionnelles en matière de lutte contre la violence liée au genre en milieu scolaire ainsi que contre les grossesses et les mariages précoces.

Protection de l'enfance

29. Cette composante s'attaque aux obstacles qui empêchent les enfants et les adolescents de grandir et de se développer, pendant tout leur cycle de vie, dans des familles, des communautés, des établissements scolaires et des institutions exempts de violence, de maltraitance et de négligence. Elle soutiendra la mise en œuvre de la Politique nationale de prévention de la violence envers les enfants.

30. Sa réussite dépendra des principales hypothèses suivantes : le SNPI fonctionne de manière coordonnée, y compris lors des crises humanitaires ; les organes et les mécanismes nationaux en charge de la violence basée sur le genre sont intégrés aux programmes et aux politiques de prévention de la violence envers les enfants ; les lacunes en matière de données et de preuves sont comblées grâce à des systèmes de suivi et d'évaluation améliorés ; les normes et les valeurs sociales et sexospécifiques qui perpétuent la violence envers les enfants et les adolescents, notamment dans leurs familles et leurs communautés, sont progressivement éradiquées.

31. L'UNICEF s'attaquera aux obstacles qui empêchent le SNPI d'élaborer des modèles innovants, clairs et reproductibles de prévention de la violence dans les régions les plus frappées par l'exclusion sociale et la fragilité environnementale. L'objectif est triple : définition d'au moins sept modèles satisfaisant à ces critères ; élaboration et mise en œuvre, par tous les systèmes de protection locaux de Villes amies des enfants sélectionnées, de modèles et d'interventions efficaces de prévention de la violence ; contribution, d'ici à 2022, à une réduction d'au moins 50 % du nombre de cas signalés d'abus et de maltraitance des enfants. Les stratégies correspondantes sont les suivantes : amélioration des capacités du SNPI sur le plan technique et en matière de conception et d'exécution programmatiques ; déploiement à l'échelle nationale du modèle performant *Casas de la Alegría* (Maisons du bonheur) visant la prise en charge et la protection des enfants autochtones et migrants ; dialogue sur les politiques relatif à la mise en œuvre de modèles d'intervention concernant la violence armée, la violence basée sur le genre, la justice pour mineurs et la cyberviolence ; amélioration de la collecte et de l'analyse des données et des

études afin d'éclairer les politiques et les programmes ; incitation à allouer des ressources aux programmes de prévention de la violence ; sensibilisation au problème de la violence envers les enfants.

32. L'UNICEF s'attaquera également aux obstacles qui empêchent la société de faire évoluer ses connaissances et ses perceptions à propos des enfants et ses relations avec eux en s'appuyant sur la reconnaissance et la protection de leurs droits. Pour ce faire, il conviendra de renforcer le cadre juridique et normatif afin qu'il exerce davantage d'impact sur l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes. Atteindre les enfants et les adolescents les plus défavorisés nécessitera une spécialisation accrue des programmes de prévention de la violence et une participation plus proactive de la société. Les principales stratégies sont les suivantes : renforcement des études sociologiques sur les causes de la violence envers les enfants dans leurs foyers, leurs communautés, les écoles et les institutions ; reproduction de modèles innovants de prévention de la violence ; renforcement des capacités en matière de communication pour le développement afin de faire évoluer les normes et les valeurs sociales négatives.

33. Cette composante appuie la composante Développement de la petite enfance inclusif et éducation via son centrage sur les enfants et les adolescents que la violence pousse à abandonner l'école. Elle renforcera la composante Inclusion sociale via la production de données et de preuves qui éclaireront le déploiement à grande échelle des innovations et le renforcement du système de protection existant.

Inclusion sociale, plaidoyer public et communication

34. Cette composante vise à éliminer les obstacles qui entravent les progrès en matière de prestation de services d'éducation, de la petite enfance et de protection de l'enfance grâce à l'amélioration de la gestion et de la coordination des politiques sociales relatives aux enfants et aux adolescents les plus vulnérables. L'implication insuffisante de la société civile, des enfants et des adolescents auprès des décideurs afin d'élaborer des innovations qui éradiquent les disparités sociales, culturelles et géographiques constitue l'un de ces obstacles. La forte fragmentation institutionnelle et son incidence négative sur des politiques durables et efficaces axées sur les besoins des enfants en est un autre. Cette composante renforcera les dispositifs d'inclusion et de protection sociales afin de mieux faire face aux conséquences sur la qualité de vie des enfants et des adolescents de chocs tels que le changement climatique, l'urbanisation sauvage et la dégradation de l'environnement.

35. Cette composante repose sur les hypothèses suivantes : les institutions en charge de la protection sociale et du bien-être fonderont l'élaboration des politiques et des programmes sur l'innovation et la gestion axée sur les résultats ; elles renforceront la coopération horizontale afin de défragmenter les dispositifs institutionnels ; elles combleront les lacunes en matière de données sur les enfants et les adolescents vulnérables, notamment dans les situations d'urgence, grâce à des études ainsi qu'à des mesures de suivi et d'évaluation ; elles augmenteront le volume des ressources consacrées à l'analyse des budgets tenant compte des besoins des enfants ; elles aideront la société civile, les enfants et les adolescents à exercer une plus forte influence sur les politiques et les programmes ; elles mèneront des campagnes de sensibilisation et de communication pour le développement afin de porter les questions relatives aux enfants à l'attention du public.

36. L'UNICEF renforcera les capacités d'institutions clés du secteur des services sociaux en matière de conception, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques axés sur les résultats, efficaces et innovants, et complètera cette action par des études et des évaluations

visant à améliorer la portée et l'incidence des politiques en faveur des enfants et des adolescents. L'accréditation des services axés sur les enfants sera encouragée et les disparités entre les sexes seront prises en compte dans les politiques les concernant. Les stratégies visant à éliminer ces goulots d'étranglement sont les suivantes : renforcement de l'impact des cadres et des politiques de haut niveau, notamment du Programme national et de la Politique nationale en faveur des enfants et des adolescents, ainsi que des politiques clés en matière d'éducation, de développement de la petite enfance et de protection ; amélioration du suivi grâce à un observatoire de la pauvreté axé sur les enfants ; renforcement de l'action interorganisations des Nations Unies concernant la gestion des politiques sociales par le secteur public ; amélioration du suivi des investissements publics consacrés à l'enfance.

37. L'UNICEF s'attaquera aux contraintes qui pèsent sur la gestion des connaissances afin d'améliorer le suivi, l'évaluation et la prise de décision liés au SNPI et aux objectifs de développement durable relatifs aux enfants, dans le but de réduire les disparités qui touchent les enfants et les femmes. Les capacités des Ministères de l'éducation publique, du développement social, de la planification, des finances et de la santé et de l'Agence nationale de protection de l'enfance en matière de production des données requises dans le but d'améliorer les décisions politiques seront renforcées. Dans la droite ligne de l'Observation générale n° 19 du Comité des droits de l'enfant, des actions de plaidoyer seront menées afin d'accroître et de protéger les budgets alloués à l'enfance. Les stratégies de base comprennent des innovations comme l'indice du bien-être des enfants de l'UNICEF, des études sur des questions touchant les jeunes peu étudiées telles que l'obésité, la maladie mentale, le handicap et la toxicomanie, l'élargissement des partenariats avec des groupes de réflexion et des institutions universitaires et le renforcement des programmes de protection sociale afin d'assurer la résilience des enfants et de leurs communautés pendant et après les situations d'urgence.

38. La lutte contre l'obstacle dressé par le faible nombre d'accords nationaux garantissant les droits de tous les enfants et pour la réduction des inégalités nécessite d'impliquer les secteurs public et privé, la société civile, les médias, les enfants et les adolescents, en concentrant les efforts sur les domaines dans lesquels le Costa Rica ne garantit pas encore l'égalité des chances à tous les jeunes. D'ici la fin du cycle, la société civile proposera activement des améliorations aux programmes ciblant les enfants et les adolescents. Une stratégie intégrée de communication et de plaidoyer public éclairera cette composante et le programme dans son ensemble. Par ailleurs, l'implication et la portée augmenteront de manière significative, notamment par le relais des réseaux sociaux.

39. Cette composante du programme s'articulera avec les deux autres via l'identification des politiques sectorielles à élaborer et à réviser, la mise en place de mécanismes visant à combler des lacunes cruciales en matière de données et la définition de stratégies de communication pour le développement qui faciliteront l'élimination des goulots d'étranglement identifiés dans les domaines du développement de la petite enfance, de l'éducation et de la protection de l'enfance.

Efficacité du programme

40. Cette composante soutient les activités qui rendront possibles une exécution et une gestion intégrées et intersectorielles du programme, y compris une assistance technique et stratégique spécifique. Elle comprend les coûts de la coordination du programme et de questions transversales telles que la collecte de fonds, la prise en compte de la problématique du genre et l'élaboration programmatique tenant compte des risques, puisque

la troisième composante du programme de pays couvre les coûts des études, du suivi, de l'évaluation, du plaidoyer et de la communication.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Développement de la petite enfance inclusif et éducation	890	2 100	2 990
Protection de l'enfance	1 250	1 000	2 250
Inclusion sociale, plaidoyer public et communication	1 320	900	2 220
Efficacité du programme	790	0	790
Total	4 250	4 000	8 250

Programme et gestion des risques

41. Appuyée par les structures de gouvernance supplémentaires définies dans les plans annuels de gestion, l'équipe de gestion de pays suivra les indicateurs relatifs au programme et à sa gestion afin d'en corriger si nécessaire le budget et les modalités d'exécution. L'équipe en charge de la gestion du risque institutionnel vérifiera les risques associés au cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces, aux tendances locales en matière de collecte de fonds, notamment pour les autres ressources, aux conséquences des situations d'urgence sur le programme, à l'initiative Bureaux verts et aux changements de personnel, entre autres.

42. L'UNICEF participera à la gouvernance du PNUAD aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies et du Comité national de haut niveau dirigé par le Ministère de la planification nationale et de la politique économique, qui supervise également la coordination du programme de pays. Le Représentant de l'UNICEF dirigera un groupe de résultats et le personnel technique participera aux groupes de travail consultatifs de l'équipe de pays des Nations Unies. L'initiative Villes amies des enfants requiert de coordonner les autorités municipales. La gestion axée sur les résultats et l'innovation éclaireront les activités de coordination de manière à assurer la qualité, l'efficacité et l'efficacité du programme.

43. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

Suivi et évaluation

44. Le cadre intégré de résultats et de ressources constitue le socle du suivi et de l'évaluation du programme de pays qui produiront les informations et les données nécessaires à l'exécution du programme.

45. Des réunions annuelles, coordonnées conjointement par les Ministères de la planification nationale et des affaires étrangères et auxquelles participeront les partenaires du programme, rendront compte des réalisations et des problèmes sur la base des plans de travail annuels. L'UNICEF participera au comité du PNUAD chargé du suivi des programmes conjoints et d'autres initiatives. L'équipe de pays des Nations Unies assurera le suivi des procédures opérationnelles permanentes et des questions pertinentes issues de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

46. Des mécanismes administratifs tels que le système statistique national, l'indice du bien-être des enfants et le sous-système d'information sur les enfants et les adolescents faciliteront le suivi et l'analyse des situations. L'UNICEF renforcera les capacités en matière de production de données sexospécifiques sur les groupes d'enfants et d'adolescents les plus défavorisés afin d'avancer vers l'élimination des principaux obstacles à l'égalité des sexes. Une deuxième enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) sera menée en 2018 afin d'éclairer le programme, de combler les principales lacunes en matière de données et d'appuyer le suivi des indicateurs relatifs aux enfants et aux adolescents liés aux priorités nationales, aux objectifs de développement durable et au respect des observations des comités chargés des principaux traités et conventions sur les droits de l'homme.

47. Le plan intégré de suivi et d'évaluation et le plan d'évaluation chiffré facilitent la prise de décision, l'amélioration des politiques existantes axées sur l'enfance et l'élaboration de nouvelles, ainsi que le déploiement à grande échelle d'innovations prometteuses. Ils sont complétés par le renforcement des capacités en matière de suivi, d'évaluation, d'étude, de méthodologie et d'analyse tenant compte de la problématique du genre.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement du Costa Rica et l'UNICEF, 2018–2022

Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 3, 5-6, 18-19, 24, 27-31

Priorités nationales : Plan national de développement 2015-2018 — objectif 2 : Lutte contre la pauvreté et réduction des inégalités ; objectif 3 : Transparence et efficacité de la gouvernance

Politique nationale en faveur des enfants et les adolescents, 2009-2021 :

- Un système éducatif qui renforce les capacités des enfants, caractérisé par l'universalité de la qualité de l'enseignement et l'équité de la couverture et auquel les enfants participent activement.
- Un État qui protège, valorise et permet l'exercice des droits des enfants victimes de violence, de maltraitance, d'exploitation et de trafic.

Objectifs de développement durable : 1-5, 10 et 16-17.

Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF :

Priorité n° 1 : les capacités en matière de conclusion d'accords nationaux visant à accélérer la mise en œuvre des ODD sont renforcées. **Priorité n° 2 :** les capacités institutionnelles en matière d'innovation, d'efficacité et d'efficacité de la gestion d'un développement durable égalitaire sont renforcées.

Priorité n° 3 : les capacités de la société civile en matière de participation à la mise en œuvre des ODD sont renforcées.

Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF :

Priorité n° 1 : nombre d'accords intégrant un mécanisme de respect des ODD et de redevabilité ; nombre d'espaces de dialogue entre les multiples acteurs ; nombre de propositions d'approche globale de la sécurité des citoyens ; nombre de campagnes de diffusion du Programme à l'horizon 2030 menées par la société civile.

Priorité n° 2 : nombre d'institutions publiques et de mécanismes nationaux et locaux de planification incorporant une gestion axée sur les résultats, dotés d'approches tenant compte de la problématique du genre et fondées sur les droits de l'homme ; nombre de plateformes nationales et locales de participation aux processus de gestion publics visant à éliminer les disparités en matière de droits de l'homme et de développement ; nombre d'institutions dotées d'un système établi de production d'informations permettant de combler les lacunes et de respecter les ODD.

Priorité n° 3 : nombre d'espaces de coordination des organisations sociales (notamment celles des groupes exclus) visant l'application des droits ; nombre de processus de divulgation d'informations liés aux lacunes en matière d'application des droits de l'homme.

Objectifs associés au projet de Plan stratégique de l'UNICEF 2018–2021¹ : objectif n° 2 : Chaque enfant apprend ; objectif n° 3 : Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation ; objectif n° 5 : Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie.

¹ La version finale sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration à sa seconde session régulière de l'année 2017.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
Développement de la petite enfance inclusif et éducation : en 2022, les enfants et les adolescents exclus et les plus vulnérables accèdent à des services de développement de la petite enfance, et à un enseignement préscolaire et secondaire répondant à leurs besoins, leur potentiel et leur contexte interculturel, et achèvent ces différents cycles.	Pourcentage d'enfants de 36 à 59 mois participant à un programme éducatif, par région DR : national/urbain/rural : 17,5/22,2/11,6 % (2011) C : national : 50 % (2022)	MICS	<ul style="list-style-type: none"> Les capacités des institutions en charge du développement de la petite enfance et des établissements préscolaires en matière d'offre de services culturellement adaptés aux jeunes enfants et à leurs familles sont renforcées et soutenues par des mécanismes de coordination intersectorielle efficaces ainsi que par des normes de qualité. La capacité du Ministère de l'éducation publique à proposer des opportunités et des alternatives pertinentes et culturellement adaptées aux enfants et aux adolescents les plus défavorisés afin qu'ils réussissent le passage du cycle primaire au cycle secondaire et achèvent celui-ci, tout en assurant des alternatives professionnelles à des groupes d'adolescents spécifiques, est renforcée. 	Ministères, Agence nationale de protection de l'enfance (PANI), villes sélectionnées, Institut du développement et de l'assistance municipaux (IFAM), universités, organisations des Nations Unies et société civile	890	2 100	2 990
	Pourcentage d'adolescents achevant le cycle secondaire DR : 58 % (2014) C : 80 % (2022)	Données administratives sur l'éducation					
	Indice de développement de la petite enfance par région et revenu des ménages (jeunes enfants bénéficiant de normes de développement adéquates) DR : national/urbain/rural : 81,1/ 82,9/78,8 % Quintile le plus bas/élevé : 69,4/ 93,4 % (2011) C : national/urbain/rural : 91/92/88 %	MICS					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	Quintile le plus bas/élevé : 79/95 % (2022)						
Protection de l'enfance : en 2022, les enfants et les adolescents exclus et les plus vulnérables vivent dans des environnements sans violence et bénéficient de politiques et de programmes efficaces, innovants et non discriminatoires garantissant l'égalité des chances à une protection intégrale.	Proportion de cas de maltraitance des enfants liés à des conflits familiaux, à la négligence et à des agressions physiques DR : conflits familiaux/négligence/agressions physiques : 33/19/21 % (2015) C : conflits familiaux/négligence/agressions physiques : 10/5/5 % (2022)	Données administratives (PANI)	<ul style="list-style-type: none"> Le Système national et local de protection intégrale et son cadre normatif sont renforcés afin d'élaborer des modèles innovants, clairs et reproductibles de prévention de la violence, accordant la priorité aux régions les plus frappées par l'exclusion sociale et la fragilité environnementale. Les enfants et les adolescents naissent, grandissent et se développent dans une société sans violence dont les connaissances et les perceptions à propos des enfants ainsi que les relations avec eux ont évolué du fait de la reconnaissance et de la protection de leurs droits. 	Ministères, villes sélectionnées, PANI, IFAM Direction générale des migrations, Hôpital national des enfants, organismes des Nations Unies et société civile	1 250	1 000	2 250
	Pourcentage d'enfants de moins de 15 ans victimes de châtiments corporels et/ou d'agressions psychologiques dans leur foyer au cours du mois écoulé, par sexe DR : total : 45,6 % (garçons : 51,8 % et filles : 39,3 %) (2011) C : total : 23 % (2022)	MICS					
	Pourcentage d'adultes convaincus de la légitimité des châtiments corporels pour l'éducation des enfants DR : 12 % (2011) C : 5 % (2022)	MICS					
Inclusion sociale, plaidoyer public et communication : en 2022, les enfants et les adolescents exposés à des niveaux élevés de	Pourcentage d'enfants et d'adolescents vivant dans la pauvreté multidimensionnelle DR : national : 34,4 % (2016) C : national : 27 % (2022)	INEC	<ul style="list-style-type: none"> Les capacités des institutions clés du secteur des services sociaux à concevoir, gérer, suivre et évaluer les politiques de manière 	Ministères, Conseil national pour les enfants et les adolescents, PANI, INEC, IFAM, universités, villes	1 320	900	2 220

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
vulnérabilité sociale, économique et environnementale bénéficient de programmes et de politiques de protection sociale consacrés à la petite enfance, à l'éducation, à la protection et à la pauvreté des enfants axés sur le cycle de vie, l'équité, la participation, les questions de genre et le développement durable.	Pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant dans des familles ayant perçu une forme quelconque de transferts sociaux au cours des trois mois précédents DR/C : à élaborer en 2018	MICS	<p>efficente et innovante sont renforcées.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les capacités institutionnelles en matière de gestion des connaissances afin d'améliorer le suivi, l'évaluation et la prise de décision liés aux objectifs de développement durable relatifs aux enfants et au SNPI, dans le but de réduire les disparités qui touchent les enfants et les femmes, sont améliorées. Des accords sociaux impliquant les secteurs public et privé, la société civile, les médias, les enfants et les adolescents sont créés et garantissent les droits de tous les enfants et la réduction des inégalités. 	Bureau du médiateur, Institut national des femmes, organismes des Nations Unies et société civile			
	Budget public alloué aux enfants et aux adolescents en pourcentage du PIB DR/C : méthodologie à élaborer en 2019	Ministère des finances, Contrôleur général de la République et MIDEPLAN					
	Nombre d'adolescents et d'adolescentes participant/dirigeant des initiatives d'engagement civique DR : 9 226 adolescents ont participé à des initiatives de ce type (2013). C : 15 000 adolescents (2022)	Bureau du médiateur					
Efficacité du programme	Nombre d'exams participatifs annuels DR : 1 par an C : 1 par an	Suivi interne de l'UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> La gestion et l'appui opérationnel des programmes, l'intendance des ressources financières et la gestion des ressources humaines destinés à la réalisation des résultats du programme sont efficaces et efficients. 	Ministères, organismes des Nations Unies et société civile	790	-	790
Total des ressources					4 250	4 000	8 250